



Mairie de Margaux
12 rue de la Trémoille

33460 MARGAUX
Tél : 05 57 88 71 36

Fax : 05 57 88 76 26
mairie-de-margaux@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29/02/2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAIN, Maire.

Etaient présents : MM Jacqueline DOTTAIN, Patrice PUJOL, Claude BERNIARD, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY, Bernard EPELVA, Eliane SARNAC

Absentes : Pascale QUIE, Christine CAMP, Françoise DUPUY, Corinne AUBIC, Jean-Pierre FABAREZ

A donné procuration : Jean-Pierre FABAREZ à M. Jean-Marie GAY

M. Claude BERNIARD est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

CIMETIERE COMMUNAL - COLUMBARIUM

TARIF ET DUREE DE LA CONCESSION

Madame le Maire rappelle à ses collègues que, par délibération du 12 octobre 2010, il a été décidé de supprimer la délivrance des concessions perpétuelles pour les tombes en pleine terre et les caveaux, et de les remplacer par des concessions trentenaires. Cette décision est justifiée par les difficultés rencontrées pour retrouver les héritiers de vieilles sépultures, à l'occasion des opérations de reprises des concessions en l'état d'abandon, réalisées dernièrement.

Il est nécessaire d'harmoniser cette réglementation avec celle en vigueur pour les cases du columbarium qui sont accordées à titre perpétuel, au prix unique de 686,02 € (tarif du 24 septembre 1993).

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

DECIDE de supprimer la délivrance des concessions perpétuelles pour les cases du columbarium,

DECIDE de ne délivrer que des concessions trentenaires,

FIXE le prix de la concession trentenaire à 700 €.

CHARGE Madame le Maire de la mise en application de la présente décision.

**POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
MARGAUX, le 1^{er} mars 2012**

Le Maire



Mme J. DOTTAIN

Acte à classer**201202294DB****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3__2012-03-05T14-18-30.00 (MI49199004)

Identifiant unique de l'acte : 033-213302680-20120229-201202294DB-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CIMETIERE COMMUNAL COLUMBARIUM TARIF ET DUREE DE LA CONCESSION

Date de décision : 29/02/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte : CIMETIERE COMMUNAL COLUMBARIUM TARIF ET DUREE.PDF

Préparé

Le 05/03/12 à 14:10

Par DOTTAIN Jacqueline

Transmis

Le 05/03/12 à 14:18

Par DOTTAIN Jacqueline

Accusé de réception

Le 05/03/12 à 15:32